

ces maritimes afin de s'enquérir de l'approvisionnement d'animaux vivants nécessaire pour maintenir une installation frigorifique et un abattoir. Nous avons appris de cette enquête que le volume d'approvisionnement n'était pas suffisant, et, sur la recommandation de notre commissaire d'animaux vivants, nous avons aidé à y envoyer vateurs s'intéresseraient plus à l'élevage, Nous nous occupons surtout des débouchés, parce que j'ai toujours pensé que les cultivateurs s'intéresseraient plus à l'élevage, s'ils croyaient vendre à profit raisonnable. Nous espérons que dès que le volume d'approvisionnement augmentera assez pour le permettre, nous pourrions installer un entrepôt frigorifique quelque part dans cette région. Si nous prenons en considération l'exportation de bœuf apprêté, il n'y a pas à douter qu'un grand établissement frigorifique à cet endroit serait d'une grande importance. L'on a conseillé d'expédier en charges de wagons les animaux de l'Alberta et des provinces de l'Ouest, puis de les faire abattre aux ports Atlantiques, mais les renseignements reçus ne sont pas suffisants pour me convaincre que le résultat en serait un succès. Il y a plusieurs objections. En premier lieu, un bouvillon abattu dans l'Ouest donnera 60 p. cent de bœuf apprêté, de sorte que l'on obtiendra de chaque bouvillon de 1,000 livres—et ce bouvillon ne peserait pas beaucoup—400 livres de sous-produits, qu'il faudrait tout aussi bien garder dans l'Ouest. Mais nous aurions indubitablement besoin d'une installation frigorifique dans cette région, si l'expédition en devenait générale; car il faudrait un entrepôt pour l'emmagasinage avant le chargement à bord. Je sais qu'un expéditeur bien connu de Calgary a été obligé de retourner à Montréal toute une cargaison de bœuf pour l'y faire congeler convenablement, et pour que l'on en prenne soin, parce qu'elle avait manqué le vaisseau d'expédition partant d'un port de l'Atlantique. Je puis assurer mon honorable ami que nous étudions la situation et ses perspectives. Actuellement, vu le prix courant du bœuf, nous ne pouvons ignorer la concurrence de l'Argentine. On y peut produire le bœuf à meilleur marché que nous le pouvons nous-mêmes. Nous le savons très bien, et dès que les affaires atteindront un volume suffisant, il me fera plaisir d'aider à l'établissement d'une installation frigorifique dans cette partie là du pays.

M. LEGER: L'explication que donne le ministre de l'insuffisance de l'approvision-

[L'hon. M. Tolmie.]

nement disponible pour permettre une installation frigorifique, est satisfaisante. Je crois, cependant, que l'on devrait faire tout ce qui est possible pour encourager les cultivateurs de cette région, et je suis certain qu'une installation frigorifique stimulerait la production du bœuf. Il est difficile d'augmenter la production du bœuf, à l'heure actuelle, parce que nous n'avons pas les entrepôts voulus pour recevoir la viande. Cependant, j'apprends avec plaisir que sous peu, dès que l'approvisionnement aura augmenté, le ministre sera tout disposé à venir en aide à nos cultivateurs. Je suis certain que cette déclaration de la part du ministre leur sera d'un grand encouragement.

L'hon. M. TOLMIE: Je pourrais faire observer que toute municipalité, telle que Halifax, peut maintenant obtenir une subvention du gouvernement fédéral. Jusqu'à concurrence de 35 p. cent, pour la construction d'un installation frigorifique.

M. MICHAUD: N'avez-vous qu'un seul entrepôt frigorifique dans toutes les Provinces maritimes?

M. DUFF: Dois-je comprendre que le ministre veuille dire que, sous cette loi, l'on accorde des subventions pour les installations frigorifiques mais non pas pour celles qui sont destinées à recevoir le poisson et les produits de poisson? Si l'installation projetée à Halifax est construite, ne servira-t-elle pas pour les produits de la mer? Je désirerais savoir si la loi actuelle ne permet pas au ministre d'aider à la construction d'une installation frigorifique pour des fins de pêche?

L'hon. M. TOLMIE: Sous la présente loi nous ne subventionnons que les municipalités. Je crois comprendre que quelques-unes emmagasinent le poisson. En tout cas, elles peuvent y emmagasiner tout ce qu'il veulent en fait de poisson.

A moins que la municipalité n'exerce la haute main sur un établissement, nous n'accordons pas de subvention. Il y a, sur le littoral de l'Atlantique, dans les Provinces maritimes, une compagnie qui demande une subvention. Elle l'a sollicitée, avant la guerre, mais après avoir reçu la permission d'exercer son industrie, elle s'est trouvée dans l'impossibilité de remplir sa part du contrat, par suite de l'état de choses créé par la guerre. Je comprends que cette demande a été considérée favorablement et que la compagnie continue, mais elles n'a pas encore signé.

M. DUFF: S'agit-il de l'industrie établie à Sydney-Nord, Cap-Breton?